



ROULLET - ST-ESTÈPHE

Numéro 77 - Février 2021

FLASH INFOS MUNICIPALES



AGENDA 2021 : la Municipalité vous présente toutes ses excuses pour le retard dans la distribution de l'agenda 2021, totalement indépendant de sa volonté, malgré ses nombreuses relances auprès de la société en charge de la conception et impression du document.

► SOUTENONS NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ :



Face à la crise sanitaire, nos commerces se sont retrouvés fortement impactés par les mesures imposées et notamment les périodes de confinement. Consciente des difficultés rencontrées, la commune s'est associée à la campagne de communication portée par GrandAngoulême, en soutien au commerce local «Nos achats sont nos emplois». Les affiches de promotion «Soyons tous responsables» ont été notamment distribuées et mises en évidence dans les vitrines d'affichage municipal.

Nous vous incitons également à soutenir les commerces présents sur la commune, qui la font vivre chaque jour, en privilégiant les achats de proximité. Merci de votre engagement.

• SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Numéro spécial information de l'Etat : 0806 000 245
Cellule de crise CCI Charente : crisecovid19@charente.cci.fr ou 05 45 20 55 55
GrandAngoulême : entreprendre@grandangouleme.fr ou 05 45 25 51 00

Pour consulter les mesures de soutien, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du ministère et des finances :
<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19>

► **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE** : le calendrier des travaux est respecté malgré la crise sanitaire et ses contraintes; les boîtiers PBO (Points de Branchement Optique) sont en finalisation d'installation dans 2 secteurs de la commune (**statut raccordable avec mise en commercialisation en avril 2021**: dans ce cas, vous êtes alors éligible à la fibre optique dans le courant du trimestre spécifié. Une fois que vous aurez passé commande à un **opérateur** de votre choix, le raccordement sera réalisé sous un mois). **A noter** : 1^{er} secteur concerné: sud/sud ouest/ouest de la commune (St-Estèphe), 2^{ème} secteur concerné: sud/sud est de la commune (les cartes sont consultables en mairie de Rouillet).

Les 2 autres zones seront raccordées plus tard : zone nord /est **entre octobre 2021 et mars 2022**, zone nord/nord ouest **au delà de 2022** car ayant déjà bénéficié de la montée en débit du réseau cuivre (ADSL).

► **INSCRIPTIONS SCOLAIRES** : les inscriptions scolaires des petites sections et CP pour la rentrée scolaire 2021-2022 **débuteront le 15 mars 2021**. Les inscriptions s'effectueront **uniquement sur rendez-vous au 05 45 66 67 63**.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

► **CIMETIÈRES / REPRISE DE CONCESSIONS** : La procédure de reprise en état d'abandon lancée en 2017 dans l'ancien cimetière de Rouillet (cimetière n°1) touche à son terme (**la liste des concessions JUSTIFIANT LA REPRISE avait été affichée en mairie et diffusée sur le bulletin municipal de JANVIER 2017 N°90 page 10**).

La deuxième phase va commencer début février : l'avis de constatation des concessions en état d'abandon avant reprise sera affiché sur les panneaux d'informations du cimetière et de la mairie. Les concessions reprises seront celles où aucuns travaux n'ont été réalisés entre la 1^{ère} et 2^{ème} phase et qui manifestent un réel état d'abandon.

Si vous êtes concernés, ayant-droits ou héritiers il est encore temps de vous manifester, pour cela il suffit de s'adresser à l'accueil de la mairie.

TSVP

**TOUS MOBILISÉS CONTRE LA COVID 19 – RESTONS PRUDENTS
CONTINUONS À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES / FAITES-VOUS VACCINER.**
Si vous faites partie des personnes autorisées à se faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous soit sur www.sante.fr, soit au **0 800 009 110** (numéro national GRATUIT).

En cas de difficulté de mobilité pour se rendre au RDV vaccination, l'association Mouvibus se tient à votre disposition :
mouvibus16.contact@gmail.com ou **05 45 95 74 22**

- **PERMANENCES des élus** : Les permanences des élus auront lieu :
- A St-Estèphe** : les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 18h00 à 19h00 à la Mairie par M^{me} Marielle VICARD ou un élu de St-Estèphe et à Roullet : le samedi matin de 10h00 à 12h00 à la Mairie (tous les 15 jours).
- Samedi 06/02 : Thierry CHARBONNAUD (Agriculture / Gestion des eaux / Chasse et Pêche)
 - Samedi 20/02 : Sabrina AFGOUN (Enfance Jeunesse / Affaires scolaires)
- **CONSEIL MUNICIPAL** : Mardi 9 février 2021 à 18h30 à la Salle des Fêtes (ouvert au public avec restrictions selon mesures sanitaires en vigueur).
- **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE** : Madame Muriel CAVARD assurera une permanence à la mairie de Roullet le jeudi 25 février 2021 après-midi de 13h30 à 17h00.
Sur RDV uniquement par mail : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr
- **HORAIRES d'OUVERTURE de la MAIRIE** : libres le matin de 8h30 à 12h00 et **uniquement sur RDV l'après-midi** (sauf le mardi) **jusqu'à la fin de l'état de crise sanitaire**. **PORT du MASQUE OBLIGATOIRE**. Gel à votre disposition.
- **BIBLIOTHÈQUE** : Vu le contexte sanitaire actuel, votre bibliothèque adapte ses horaires d'ouverture restreints au couvre-feu, à savoir les : **MERCREDIS de 15h30 à 17h30 et SAMEDIS de 10h à 12h**.
Evidemment quelques consignes seront à respecter : Port du masque obligatoire / Distanciation d'au moins d'un mètre avec autrui, Dépôt des retours dans les boîtes prévues à cet effet. **Alors lisez lisez lisez... !!!**
- **MARCHÉ ALIMENTAIRE de ROULLET** : place de la Maison pour Tous (tous les vendredis et dimanches matin de 7h00 à 13h00). Des commerçants à votre écoute. **RÉSERVEZ-LEUR VOTRE CONFIANCE**.
- **MOBILITÉS** : Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, GrandAngoulême mène des actions en faveur du vélo pour favoriser l'usage de ce mode de transport au quotidien.
Le conseil communautaire du 16 juillet 2020 a décidé **la mise en place d'une prime d'aide à l'achat afin de faciliter l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) jusqu'à 500 €**.
- Conditions de la prime :**
Cette prime est destinée aux habitants majeurs des communes du GrandAngoulême, dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 30 000 € par an. Sous réserve de ces conditions, une prime par foyer fiscal pourra être attribuée :
- à hauteur de 25% du montant TTC d'acquisition du vélo, et plafonnée à 250 € TTC pour les foyers imposables
 - à hauteur de 50% du montant TTC d'acquisition du vélo, et plafonnée à 500 € TTC pour les foyers non imposables.
- L'achat du vélo doit être effectué auprès d'un vendeur de cycle partenaire, dont la liste est présente sur le site internet du GrandAngoulême. La prime est versée au bénéficiaire sur présentation de la facture d'achat.
Pour consulter le règlement d'attribution et déposer une demande nous vous invitons à consulter la page dédiée à cette opération sur le site de GrandAngoulême : www.grandangouleme.fr/tous-a-velo
- **L'AGRI TOUR INSTALLATION CHEZ VOUS !?**
Événement pour favoriser votre mise en relation avec des porteurs de projets : il s'agit de mettre en relation des porteurs de projets agricoles avec des propriétaires fonciers et/ou des agriculteurs qui n'auraient pas de repreneurs.
Pourquoi ? En 2019, une étude avait été faite, montrant que **55% des agriculteurs de + de 57 ans n'avait pas de repreneurs identifiés** et donc la reprise de l'exploitation n'est pas garantie.
Quid de l'édition 2020 ? Le 5 mars dernier, le temps d'une journée, nous avons co-organisé avec la Chambre d'agriculture 4 visites sur des exploitations (en viticulture, élevage, horticulture et arboriculture).
Pour mars 2021 : Nous avons déjà quelques fermes identifiées par des partenaires.
AINSI : Vous êtes agriculteur sur GrandAngoulême ou propriétaire foncier ?
Envie de : transmettre votre ferme, de trouver votre associé ou d'installer des agriculteurs ?
contactez-nous, faites-vous connaître : agriculture@grandangouleme.fr avant le 31 janvier 2021.
- **SÉCURITÉ / DÉFIBRILLATEURS** : 2 défibrillateurs supplémentaires aux 3 déjà installés sur la commune (stade de foot de Monplaisir, salle des sports des Glamots, salle des fêtes) ont été positionnés au niveau des écoles : 1 à Marcel Pagnol pour les écoles élémentaire et maternelle, 1 à Jean-Jacques Rousseau à Saint-Estèphe.
- **DON DU SANG** : Jeudi 28 Janvier 2021 Salle des Fêtes de Roullet (de 17h00 à 20h00)
Les stocks de sang sont au plus bas. 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour satisfaire les besoins en France.

FEUX EXTÉRIEURS : INTERDITS TOUTE L'ANNÉE sur tout le Département de Charente.



FACEBOOK Ville de Roullet

La seule page Facebook officielle de la commune de Roullet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !

